

**Décision directe**

**Contrat d'études  
Assistance à maîtrise d'ouvrage pour l'application du droit des sols  
SAS Urbads**

Le Maire de la ville de WAZIERS, délégué par le Conseil Municipal en vertu d'une délibération en date du 4 juillet 2020, de DOUAL, en application de l'article L 2122.22 du Code Général des Collectivités Territoriales,

**DÉCIDE**

De passer un contrat avec la société SAS URBADS – 85 Espace Neptune à HENIN BEAUMONT (62251) pour l'assistance à maîtrise d'ouvrage pour l'application du droit des sols.

La rémunération forfaitaire s'élève à 5844,00 € HT soit 7012,80 € TTC.

Le présent contrat est passé pour une période d'une année à compter du 1<sup>er</sup> Juillet 2022 jusqu'au 1<sup>er</sup> Juillet 2023.

Il est renouvelable 2 fois par tacite reconduction dans les mêmes conditions soit une durée maximale de prestation établie au 30 Juin 2025 selon le détail du contrat annexé.

**Fait à WAZIERS, le 11 JUILLET 2022**

**Le Maire,  
Laurent DESMONS**

